



FRANCE
PARKINSON
comité 61



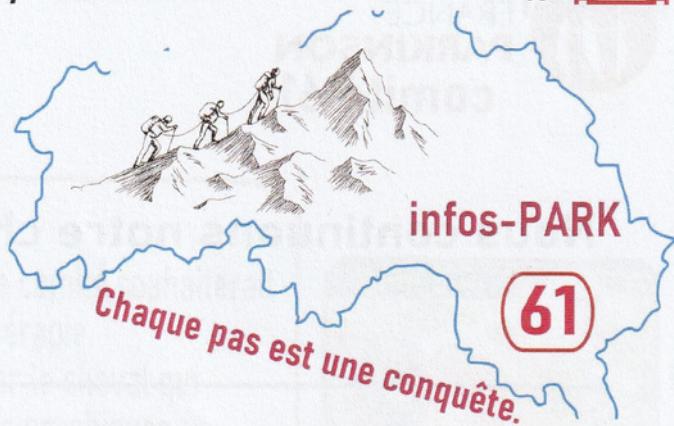
07.64.76.28.87



comité61@franceparkinson.fr

Février 2023 / Mars 2023

n° 2



Déléguée Départementale -
Myriam LECLERCQ
Déléguée Adjointe -
Emilie KOBENA DJE
Chargé de Trésorerie -
Mickaël QUETINEAU FAGOT
Référente Café Parkinson
Ingrid QUETINEAU FAGOT

Le mot de la déléguée

Bonjour à tous,

L'hiver se termine bientôt... Le comité 61 progresse doucement mais sûrement...
Suite à notre première réunion d'information du 27 Octobre 2022, nous avons ouvert notre "CAFE PARKINSON" le 7 Décembre 2022, lieu de convivialité entre malades animé par Ingrid et Gaëlle (notre psychologue), tous les 1er mercredi de chaque mois de 15h à 17h à Alençon.

Nous préparons la journée mondiale France Parkinson, le 26 Avril 2023.

VENEZ NOUS REJOINDRE !!
Myriam LECLERCQ

PETIT RAPPEL..

Il est nécessaire d'adhérer à France Parkinson pour participer aux activités du Comité 61 pour des raisons d'assurance. C'est par votre adhésion et vos dons que nous pouvons financer nos prestataires et nos activités dans NOTRE département.
Ceci est valable pour toute personne, malade ou proche... n'hésitez pas à choisir la formule DUO - 66% de votre adhésion est déductible de vos impôts ...



FRANCE
PARKINSON
Chaque pas est une conquête



FRANCE
PARKINSON
Chaque pas est une conquête



FRANCE
PARKINSON
Chaque pas est une conquête

Nous avons besoin de vous...



FRANCE
PARKINSON
comité 61

Février 2023 / Mars 2023

n° 2

Nous continuons notre chemin !!!



PROPOSITIONS ACTIVITES



PISCINE



SOPHRO

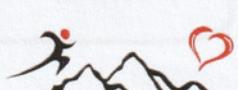
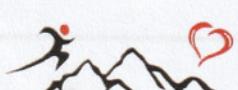
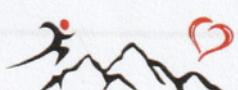
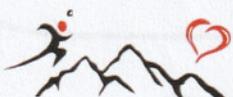


QI GONG



TENNIS DE TABLE

Nous sommes en attente de réponse des adhérents....





FRANCE
PARKINSON
comité 61

Février 2023 / Mars 2023

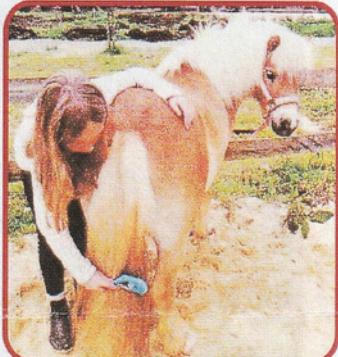
n° 2

Au beau temps et avant les vacances estivales, le comité souhaiterait organiser un moment convivial autour de l'équithérapie.

L'équithérapie est un soin psychique médiatisé par le cheval qui prend en charge la personne dans ses dimensions psychiques, émotionnelles, corporelles et sociales.

Merci de nous dire si vous êtes intéressés.

au 07.64.76.28.87 ou parkinsoncomite61@gmail.com



FRANCE
PARKINSON
Comité 61

"AU FIL DU TEMPS..."

Espace d'Echanges et de partage pour les Malades et pour les Proches



où ?

Espace Didier JOUIN

(derrière la mairie de Briouze)
rue de la Ferié Macé
61220 BRIOUZE

quand ?

le dernier samedi de chaque mois

Horaires ?

de 9h30 à 11h30

Pour tous renseignements :

06 26 94 46 10

@ parkinsoncomite61@gmail.com

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS ...

Nous ouvrons un Espace d'Echanges et de Partage pour les Malades et pour les Proches : "Au fil du Temps"
Le dernier Samedi de chaque mois de 9h30 à 11h30 à Briouze
Pour tous renseignements :
Ingrid au 06.26.94.46.10
ou parkinsoncomite61@gmail.com



Nous partageons 2 photos "souvenirs" de remises de dons pour notre comité : les élèves de 3eme du collège St Rémy de Tinchebray, et les organisateurs des activités sportives et autres de Valframbert.



Nous avons besoin de vous...

page 3



FRANCE
PARKINSON
comité 61

Février 2023 / Mars 2023

n° 2

ETE 2022



Ingrid QUETINEAU FAGOT (référente du "café parkinson" et bientôt du lieu "Au Fil du Temps" à Briouze) avec son mari Mickaël et ses 2 enfants, ont réalisé au cours de l'été 2022 453 kms de randonnée à vélo...

et en MAI - JUIN 2023

Elle participera à une étape du parcours de "Vélo Francette" qui se déroule du 18 Mai au 4 Juin 2023

"Véronique ,du comité 95, réalisera un périple en vélo tricycle électrique de Ouistreham a l'ile de Ré afin de mieux faire connaitre au grand public la maladie de Parkinson et l'insuffisance rénale, et récolter des fonds pour l'Association France parkinson et le service de dialyse de l'hôpital René Dubos de Pontoise. Elle traversera donc la Normandie et fera une étape à Flers. Elle arrivera le 19 mai en fin d'après midi et repartira le 20 mai. Le comité 61 fait appel à ses adhérents pour soutenir Véronique par notre présence.

Ingrid participera à une étape du parcours.."



Nous avons besoin de vous...

page 4



FRANCE
PARKINSON
comité 61

Février 2023 / Mars 2023

n° 2

TRES IMPORTANT PARKINSON ET LA CONDUITE

PARKINSON ET LA CONDUITE



Est-ce que j'ai toujours le droit de conduire avec la maladie de Parkinson ?

Ce droit est désormais soumis à autorisation.

Depuis l'arrêté du 28 mars 2022, qui refond la liste des pathologies incompatibles, ou compatibles avec ou sans aménagements, avec le permis de conduire, il est nécessaire, pour être en règle au regard du permis de conduire dont on est déjà titulaire, de solliciter l'avis d'un médecin agréé par la Préfecture et d'obtenir un avis favorable pour pouvoir, en toute légalité, continuer à conduire. Cette autorisation a une durée de validité maximum, fixée par ce médecin. A la fin de cette période de validité, il faut renouveler la demande.

Où trouver le contact de ce médecin agréé ?

Afin de prendre rendez-vous, vous pouvez trouver le contact de ces médecins sur le site internet de la préfecture. Vous pouvez avoir l'information par téléphone auprès de la préfecture, sous-préfecture et dans les mairies de certaines communes. Les listes des praticiens peuvent être trouvées sur Internet en tapant sur votre moteur de recherche « liste des médecins agréés pour le permis de conduire » suivi du code du département.

Vous pourrez alors prendre RDV au cabinet du médecin en précisant que vous venez pour solliciter un avis pour pouvoir conduire.

Est-ce que je dois préparer des documents à fournir ?

Préparez vos carte vitale et carte d'identité. Il est recommandé de solliciter votre neurologue afin qu'il vous rédige un avis complémentaire sur votre aptitude à conduire (qui ne l'engage pas juridiquement). Vous pourrez le transmettre au médecin agréé lors de votre rendez-vous. Attention, ce document n'aucune valeur légale et ne remplace pas l'avis du médecin agréé de la préfecture.

Comment se déroule la visite auprès de ce médecin agréé ?

Le médecin agréé va vous faire remplir un questionnaire sur votre état de santé, va étudier votre dossier médical et procéder à un examen médical. Il peut vous faire faire plusieurs tests, notamment de réflexe.

Le médecin vous remet ensuite l'original de l'avis médical et vous déclare Apté (temporairement, avec restrictions ou non) ou Inapte. Vous recevez ensuite un courrier de la préfecture avec les différentes observations et précisions nécessaires. Si vous souhaitez contester la décision, vous devez faire un recours auprès de la commission médicale d'appel.

Est-ce que la visite est payante ?

Cette visite devrait être gratuite pour les personnes titulaires du permis de conduire présentant un taux d'incapacité supérieur à 50% conformément à l'article L.243-7 du code de l'action sociale et des familles. Pourtant le médecin agréé va vous réclamer son honoraire. Il faut alors payer, lui demander un reçu et se faire rembourser auprès de la Préfecture. Pour cela, il suffit d'écrire en lettre simple en joignant un justificatif de votre situation de handicap (RQTH, notification d'invalidité, etc).

L'assurance maladie ne prend pas en charge les frais des éventuels examens complémentaires. Si vous êtes dans une autre situation, la visite est payante.

Qu'est-ce que je risque si je ne fais pas cette visite ?

En regard de la loi, sans cette autorisation par le médecin agréé de la préfecture, vous êtes en infraction lorsque vous conduisez. Cela veut dire également qu'en cas d'accident, vous êtes responsable directement et l'assurance ne vous couvrira pas les dommages occasionnés.

Qu'est-ce que France Parkinson fait par rapport à ce décret ?

Cet arrêté a évidemment des conséquences importantes pour le quotidien des personnes atteintes par la maladie, les empêchant du jour au lendemain de conduire, vecteur important d'autonomie et ce, quel que soit le degré d'atteinte par la maladie. L'association n'est pas en opposition avec une vérification des aptitudes à conduire, mais pas dans ces conditions.

C'est pourquoi France Parkinson a décidé de s'associer à d'autres associations de patients comme France Alzheimer et l'Association des Paralysés de France (APF) ainsi qu'avec la Société Française de Neurologie (SFN) pour déposer un recours concernant cet arrêté le 3 juin 2022. Cette procédure étant longue, nous n'avons pas encore le résultat de notre recours.

Une question, inquiétude ou un besoin d'échanger ?

Pour ne pas rester seul face à la maladie, vous pouvez contacter le service écoute de l'association France Parkinson avec son équipe de bénévoles écouteurs au :

01 43 43 43 15

La ligne est ouverte de 9h30 à 12h30, du lundi au vendredi.

Le service est également joignable par e-mail à soutien@franceparkinson.fr

Pour connaître les activités, actions et soutien proches de chez vous, rendez-vous sur www.franceparkinson.fr ou suivez ce QR code :



Nous vous attendons tous à la
JOURNÉE MONDIALE FRANCE PARKINSON
Le 26 AVRIL 2023 à partir de 13H30
Au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE
27 Boulevard de Strasbourg
61000 ALENCON



Nous avons besoin de vous...

page 5